





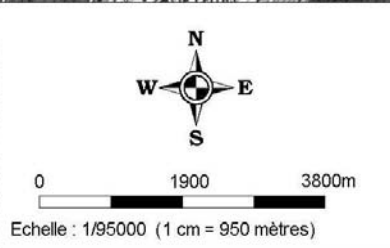
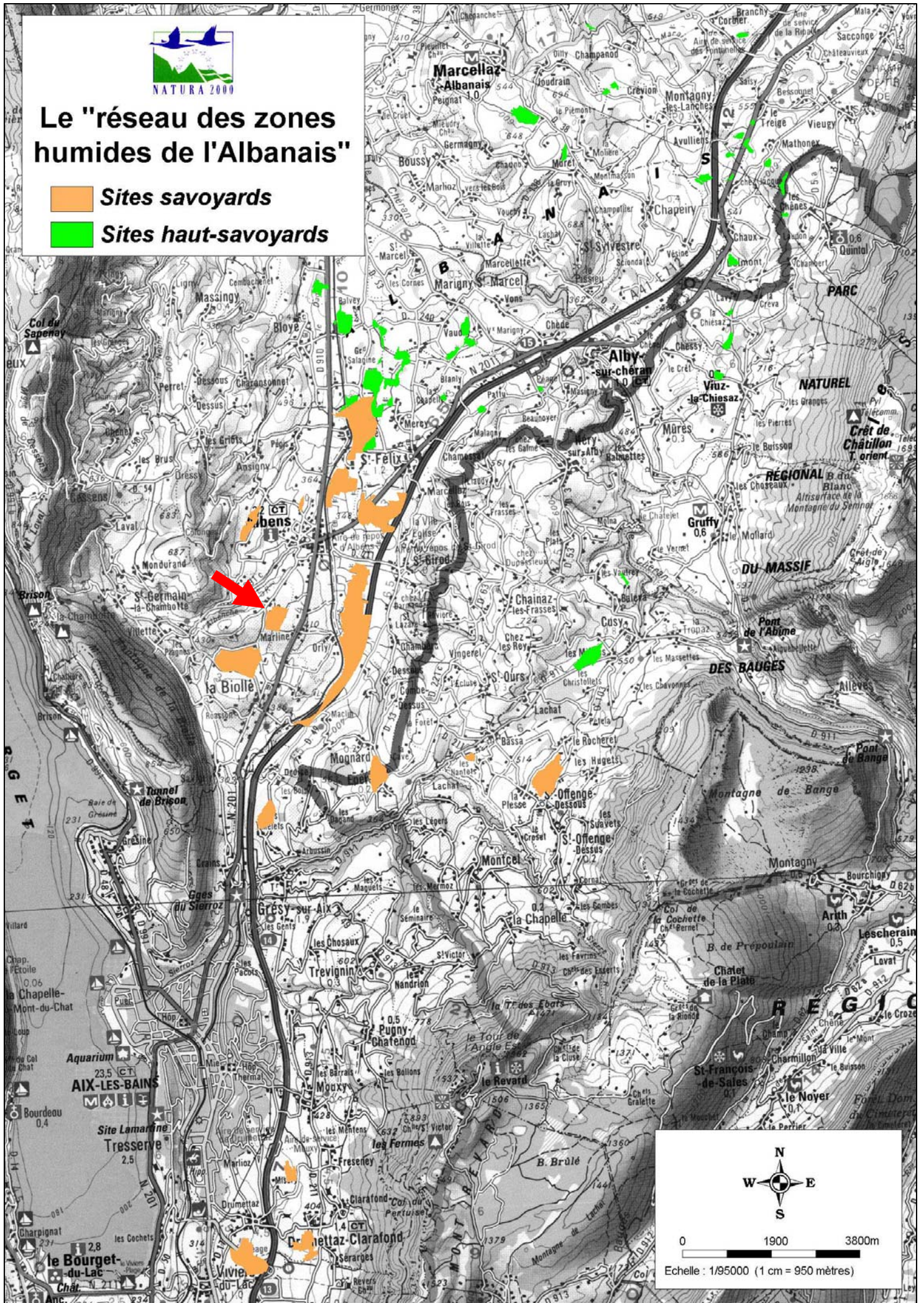
# Marais du Parc

(Commune de La Biolle)



# Le "réseau des zones humides de l'Albanais"


-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



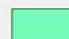

# Marais du Parc

## Cartographie des habitats




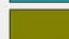


 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire


### HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  Bas marais / magnocariçaie (54.2x53.2) - A
-  Cladiaie terrestre colonisée par la bourdaine (53.5x44.921b) - B

### HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

-  Prairie humide eutrophe (37.2) - A
-  Fourré à bourdaine (44.921b) - A
-  Saulaie à saule cendré (44.921) - A
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A

### AUTRES HABITATS

-  Boisements divers mésophiles, haies (41.2)
-  Prairie ou pâture mésophile (38.1)
-  Cultures (82)



## A. Présentation du site et de son environnement

### A-1. Informations générales

#### A-1.1. Localisation, description sommaire

Cette zone humide de 8 ha est située à 430 m d'altitude au fond d'un vallon à l'ouest du hameau du Parc. Elle est dominée par trois grands types de groupements végétaux : prairies humides de fauche, cladaies plus ou moins colonisées par les arbustes et enfin des boisement humides de type saulaie et aulnaie. Seul un dixième du site (zone centrale) fait encore l'objet d'un entretien agricole.

#### A-1.2. Statuts

##### Document d'urbanisme

Le site est intégralement classé en zone ND au POS qui est en cours de révision.

##### Protection réglementaire

Le marais ainsi qu'une zone périphérique (8ha) sont classés en arrêté préfectoral de protection de biotope depuis le 27 novembre 1992.

##### Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1
- Inscrit à l'inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes (2000)
- Réseau Natura 2000 "S10"

#### A-1.3. Foncier

Le site comprend 70 parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Section A : 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1889.
---

Une animation foncière a été également menée (1999–2000) par le Conservatoire sur le même principe qu'au marais des Villards. Seule une faible superficie (2 ha répartis entre 7 propriétaires) a fait l'objet d'un apport à l'A.F.A.

## A-2. Environnement et patrimoine

### A-2.1. Hydrologie

Le bassin versant du marais du Parc (voir carte ci-contre) ne présentent pas de réseau hydrographique à écoulement permanent. Son alimentation s'effectue par ruissellement diffus ou par des apports plus localisé issus de fossés plus ou moins bien entretenus et de petits ruisselets. Les écoulements du bassin versant transite aussi par infiltration alimentant plusieurs sources à débit saisonnier en bordure de marais. L'exutoire du marais constitue la source du Nant Burnier ; ruisseau rejoignant la Deysse et présentant un écoulement très faible en été, parfois nul en août (1976, 1989).



Cladonia encadrant le secteur de prairie encore fauché au centre du marais.



Caricaria et prairie à reine des prés au sud du marais



Aulnaie avec chablis



Renoncule grande douve



Cuivré des marais



Hydrocotyle



Grenouille rousse



Thélyptéris des marais

## A-2.4. Contexte socio-économique

L'usage du marais se limite à la fauche annuelle de la zone centrale par un seul exploitant, à partir de la seconde quinzaine de juillet. En périphérie, les prairies sont majoritairement exploitées pour le pâturage bovin. Celles situées au nord du périmètre de la zone tampon du site font également l'objet d'un pâturage équin.

## -2.2. Unités écologiques

Sur la carte des habitats figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides. A

## A-2.3. Evolution historique

Ce marais a subi une évolution similaire à celle du marais des Villards mais en diffère de part la proportion nettement plus faible de prairies où les pratiques de fauches n'ont pas été abandonnées.

L'intérieur du site n'est que très occasionnellement fréquenté par les promeneurs qui n'utilisent que le chemin longeant la limite est. La petite parcelle située à l'angle sud-est sert occasionnellement de lieu de parking et de pique-nique. Avec la pratique de la fauche, la chasse reste la seule activité pratiquée à l'intérieur du site.

# B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

## B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
<b>→ Groupements végétaux visés par la Directive Habitats</b>	
Cladiaie	- Evolution favorable à la constitution de cladiaies denses en raison des caractéristiques hydrique du site et de l'abandon des pratiques de fauche. - Risque de banalisation à 5/10 ans par colonisation de la bourdaine
Bas-marais alcalin	- Situation actuelle favorable. Nécessité du maintien des caractéristiques hydriques et des pratiques de fauche
<b>→ Groupements végétaux menacés en plaine au niveau départemental</b>	
Cariçaie et prairie à hautes herbes	- Evolution défavorable si maintien de la colonisation par les ligneux
<b>→ Flore protégée au niveau nationale</b>	
Renoncule grande douve	- Effectif de la population élevé et apparemment stable
<b>→ Flore protégée au niveau régionale</b>	
Thélyptéris des marais	- Assez commun , tolérance élevée à la compétition des ligneux
Hydrocotyle	- Situation actuelle très favorable
Laïche à épis rapprochés	- Localisation et statut mal cernés

Peucedan des marais	- idem hydrocotyle
Séneçon des marais	- Situation actuelle favorable mais effectifs peu élevés

<b>→ Flore rare ou menacée dans le département</b>	
Utriculaire intermédiaire	Menacée par l'atterrissement des dernières zones d'eau libre
<b>→ Batraciens</b>	
Grenouille rousse	- Importante population se reproduisant au Nord du site.
<b>→ Insectes visé par la Directive Habitats</b>	
Cuivré des marais	- Présence d'une très petite population

## B-2. Définition des objectifs

- Augmenter la proportion de prairies humides par rapport aux milieux plus fermés de type cladiaie et fourré à bourdaine.
- Conservation des aulnaies au nord du site.

## B-3. Facteurs susceptibles d'influencer la gestion

Le refus actuel de la plupart des propriétaires d'adhérer à la démarche de restauration compromet en partie la mise en œuvre des objectifs. Sur les 10 parcelles ayant été apportées à l'AFA :

- 1 concerne la cladiaie Nord (393) : bien que souhaité le débroussaillage de cette parcelle perd de sa signification dès lors qu'il ne peut être mis en œuvre sur une entité plus vaste rassemblant les parcelles contigus (1394, 1397).
- 3 concernent la cariçaie sud (1410, 1413, 1414) et constituent une entité assez cohérente pour que les travaux puissent être réalisées.
- 6 concernent l'aulnaie nord et la lisière boisée ouest (388, 397, 1374, 1392, 1584, 1585) où aucune intervention n'est prévue.

## C. Actions proposées

### C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les

réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

## C-2. Description

### C-1.1. Animation du plan de gestion et suivi foncier

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Réunions/concertation avec la municipalité et les usagers locaux ⇒ Veille foncière

### C-1.2 Gestion des habitats

#### Prairie centrale fauchée annuellement

Parcelles concernées	Habitats	Type d'opérations
1401, 1402, 1403, 1406	Cariçaies, jonçaies	⇒ Maintien des pratiques actuelles en proscrivant tout drainage, labour ou fertilisation ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.

#### Cladiaie

Parcelles concernées	Habitats	Type d'opérations
1379, 1392, 1393, 1394, 1397, 1398, 1401, 1402, 1405, 1406	Cladiaie plus ou moins colonisée par la bourdaie.	⇒ Broyage/bucheronnage avec exportation de la matière

#### Cariçaies

Parcelles concernées	Habitats	Type d'opérations
1410, 1413 1414 (gestion CPNS)	Cariçaie colonisée par divers ligneux.	⇒ Fauche ou broyage périodique avec exportation de la matière



# Marais du Parc

## Propositions de gestion



Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie / S.I.G. novembre 2004 - BD ORTHO (IGN 73/2001) - Licence N°03-CUEX/06



0 60 120 m

Echelle : 1/3000 (1 cm = 30 mètres)

Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
<b>HABITATS COMMUNAUTAIRES</b>		
Bucheronnage et débroussaillage	RPHv	AAE prioritaires
Débroussaillage ou fauche tardive tous les 2 ou 3 ans avec exportation	RPHv	
Débroussaillage périodique	RPHv	
Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation		AAE secondaires
<b>HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS</b>		
Libre évolution		
<b>AUTRES HABITATS</b>		
Maintien des pratiques agricoles actuelles.		

## Prairies périphériques

Habitats	Type d'opérations
Prairies mésophiles	⇒ Maintien des pratiques actuelles en proscrivant tout drainage, labour ou fertilisation ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.

### C-1.3. Evaluation des opérations et suivi de la gestion

Parcelles concernées	Habitats	Opérations prévues
Site entier	Prairies humides et milieux aquatiques	⇒ Suivi botanique/entomologique/vertébrés : 1/2 prospections annuelles de l'ensemble du site. ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats/usages

## C-2. Synthèse et planification des opérations

<b>ANIMATION DU PLAN DE GESTION</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Relationnel local	x	x	x	x	x
Veille foncière	x	x	x	x	x
<b>GESTION DES HABITATS</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Prairie de fauche centrale</b>					
Fauche par exploitant local	x	x	x	x	
<b>Prairies périphériques</b>					
Fauche ou pâturage par exploitants locaux	x	x	x	x	x
<b>Cladiaie</b>					
Broyage/bucheronnage		x	x		
<b>Cariçaie</b>					
Fauche ou broyage avec exportation		x			x
<b>EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Suivi flore/entomofaune/vertébrés	x	x	x	x	x
Actualisation de la cartographie habitats/usages					x

### C-3. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail du gestionnaire, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en œuvre.

<b>A - Gestion des habitats</b>	
Restauration prairie humides	5 851,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	0,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	1 840,00 €
Total A	7 691,00 €

<b>B - Suivis scientifiques</b>	
Total B	7 930,00 €

<b>C - Valorisation pédagogique</b>	
Total C	0,00 €

<b>D - Mise en œuvre du DOCOB</b>	
Volet foncier	2 440,00 €
Animation générale	3 050,00 €
Volet agricole	3 050,00 €
Total D	8 540,00 €

<b>TOTAL / DOCOB</b>	<b>24 161,00 €</b>
----------------------	--------------------